



Bulletin d'inscription 2017 à la Coupe de France DMC.

Je souhaite participer au programme suivant :

Battle

Envoyez une vidéo de deux minutes en WeTransfert (gratuit) à l'adresse dmcfrance@djeanovschool.com avant le 04 Mars 2017.

Scratch

Envoyez une vidéo de 1 Minute en WeTransfert (gratuit) à l'adresse dmcfrance@djeanovschool.com avant le 04 Mars 2017.

Vos Coordonnées :

Nom : Prénom :

Pseudo Dj :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

Merci de joindre au bulletin d'inscription :

- Le règlement et les conditions de participation à la Coupe de France DMC 2017 avec la mention « lu et approuvé » accompagnés de votre signature.

- La ou les catégorie(s) sélectionnée(s) :

Battle

Scratch

Attention : Votre inscription sera validée une fois que tous les éléments demandés ci-dessus ont été envoyés et reçus à l'adresse : dmcfrance@djeanovschool.com

Nota : les inscriptions concernant les mineurs devront être accompagnées d'une autorisation de leur responsable légale.
La sélection des dj's sera clôturée le 04 Mars 2017.

Les épreuves se dérouleront le **dimanche 12 Mars 2017 à la PLACE (Paris)**.

10h00 - 14h00 : Qualifications pour les phases finales (non ouvert au public).

14h00 - 22h00 : Finale Battle et Scratch (Ouvert au public).

1/ Phase de qualification (non ouvert au public)

Catégorie Scratch : 2 fois 1 minute (instrumental libre).

Catégorie Battle : 2 fois 1.30 minute.

Date :

**DJ EANOV
SCHOOL**

Infos & Renseignements
DJ EANOV SCHOOL
Tel : 01.49.51.92.85
dmcfrance@djeanovschool.com

Signature :



COUPE DE France DMC 2017

CATEGORIES : SCRATCH / BATTLE

Toutes les conditions ci-dessus sont considérées comme acceptées par le participant dès lors qu'il a effectué une inscription par le biais d'un des moyens mis à disposition par EANOVSCHOOL.

1. PREAMBULE

EANOVSCHOOL est un organisme de formation professionnel indépendant. La société EANOVSCHOOL est domiciliée au 35 avenue Lattre de Tassigny 93800 EPINAY SUR SEINE. Elle est déclarée sous le numéro de déclaration d'activité 1193 05801 93 à la DRTEFP de Paris. Le présent Règlement Intérieur a vocation de préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les inscrits et participants aux différents événements organisés par le DMC France représenté par la société EANOVSCHOOL dans le but de permettre un fonctionnement régulier.

Définitions : EANOVSCHOOL sera dénommée ci-après « DMC France » ; les personnes participants seront dénommées ci-après « participant » ; le directeur à EANOVSCHOOL sera ci-après dénommé « le responsable de l'organisme de formation » M. Renan David.

2. LA COMPETITION

Aucuns frais ne seront demandés au DJs pour prendre part à la compétition

Le Dmc France CHOISIRA et IMPOSERA LE MATERIEL UTILISE POUR LA COMPETITION.

Matériel imposé :

**Platines vinyles : TTX Numark ou Denon VL12 Prime
Console/ Mixer : Rane TTM 57 ou Sixty Two**

Les cellules, disques vinyles, feutrinés et ordinateurs sont à la charge du participant (Dj).

Les règles suivantes seront en vigueur à pour les deux catégories.

Le DMC France doit mettre le DJ au courant sur le matériel disponible et dans quelles catégories ils sont autorisés à utiliser leur propre matériel.

3. PROBLEME PENDANT LA COMPETITION

Si le DJ cesse de jouer pendant la compétition en raison d'un problème technique, la décision suivante sera applicable.

1/ Si la panne vient du DJ qui possède un mauvais réglage ou la propre défaillance de l'équipement, ils seront autorisés à résoudre le problème et de recommencer à partir du moment où le set c'est arrêté.

2/ Si la panne est due à la défaillance de l'équipement du DMC, ils seront autorisés à recommencer leur set depuis le début.

Ces décisions seront prises par l'équipe responsable de l'étape technique désigné par la société Dj Eanov School dont la décision est définitive.

4. OBLIGATION DES DJ.

Les DJ doivent être conscients de ce qui suit:

Qu'en participant à la compétition, ils acceptent de respecter les règles fixées par le DMC France représenté par la Société Dj Eanov School.

Qu'ils acceptent que le verdict rendu par le jury du DMC soit définitif et non négociable.

Que les DJ participants autorisent le DMC France représenté par la société EANOVSCHOOL à utiliser leur image (photographie, images et vidéos...) et leur(s) performance(s) lors des championnats DMC France... À des fins promotionnelles et commerciales liées à la Coupe de France 2017 du DMC France.

5. EXCLUSIVITE

L'ARTISTE (DJ) concède au PRODUCTEUR (EANOVSCHOOL),

L'exclusivité de son interprétation à la Coupe de France DMC France 2017.

L'ARTISTE déclare qu'il n'est pas lié par un contrat d'exclusivité préjudicant à

L'enregistrement de sa prestation.

L'ARTISTE reste libre d'enregistrer toute prestation, même composant la même prestation réalisé au championnat DMC France.

6. AUTORISATION D'EXPLOITATION

L'ARTISTE (DJ) autorise la fixation de ses prestations scéniques et leur production pour la

Commercialisation auprès du public de sa prestation au championnat DMC France.

En conséquence, LE PRODUCTEUR aura le droit de fabriquer ou faire fabriquer, publier ou faire publier, vendre ou faire vendre, sous telle rubrique, étiquette ou marque de son choix et dans le monde entier la prestation ci-avant défini.

7. RECOMPENSE – REMISE DES PRIX (PRICE MONEY ET LOT MATERIEL)

Epreuve Scratch : (2 passage de 1.00 Minute sur instrumentale libre)

- 1^{er} : 1000 Euro (en cheque) + lot matériel de valeur de 1000 euro.
- 2^{ème} : 500 Euro (en cheque) + lot matériel de valeur de 500 euro.
- 3^{ème} : 250 Euro (en cheque) + lot matériel de valeur de 300 euro
- 4^{ème} : + lot matériel de valeur de 300 euro

Les lots seront définis selon les marques partenaires.

Epreuve Battle World (2 passage de 1.30 Minute)

- 1^{er} : 1000 Euro (en cheque) + lot matériel de valeur de 1000 euro.
- 2^{ème} : 500 Euro (en cheque) + lot matériel de valeur de 500 euro.
- 3^{ème} : 250 Euro (en cheque) + lot matériel de valeur de 300 euro
- 4^{ème} : + lot matériel de valeur de 300 euro

Les lots seront définis selon les marques partenaires.

DENON – AKAI – SENNHEISER – SONOMAG – RANE – NUMARK – ORTOFON - MAGMA

8. TENUE ET COMPORTEMENT

Les participants sont invités à se présenter au championnat en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'évènement.

9. HORAIRES DU CHAMPIONNAT

Les horaires du championnat sont fixés par EANOVSCHOOL et portés à la connaissance des participants lors de leur convocation.

Soit adressée par voie électronique ou postale, soit directement à l'occasion de l'inscription.

Cet horaire est donné à titre indicatif et peut varier à tout moment en fonction des évènements, des sessions, du site, du nombre de participants et/ou des besoins d'organisation.

Les participants sont tenus de respecter ces horaires. EANOVSCHOOL se réserve, dans les limites imposées par des dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de championnat en fonction des nécessités de service. Les participants doivent se conformer aux modifications apportées par EANOVSCHOOL aux horaires d'organisation du championnat. En cas d'absence ou de retard au championnat, il est préférable pour le participant d'en avertir soit le directeur de Dj Eanov School, soit le responsable de DMC France, soit le secrétariat de EANOVSCHOOL. Par ailleurs, un état de participation doit être signé par le participant.

10. ENREGISTREMENTS & DIFFUSION

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions du championnat.

La diffusion devra faire l'objet d'un accord du DMC France.

11. RESPONSABILITE DE L'ORGANISME EN CAS DE VOL OU ENDOMMAGEMENT DE BIENS PERSONNELS DES PARTICIPANTS

EANOVSCHOOL décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les participants dans les locaux du championnat.

Numark  **SENNHEISER** **RANE** **SONO** **ortofon** **AKAI** professional **DENON DJ** **MAGMA**

DJ EANOVSCHOOL

Formation DJ, SON ET M.A.O professionnelle SIEGE SOCIAL : 35 Avenue de Lattre de Tassigny – 93800 Epinay sur Seine

Organisme de Formation enregistré sous le numéro DRTEFP 1193 05801 93

Renseignements : 01.49.51.92.85 info@ecolededj.com

510 061 971 R.C.S CODE APE : 8559A - BOBIGNY Numéro T.V.A intracommunautaire : FR61510061971